



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Ministre de la Santé et de la Prévention
Le Ministre des Solidarités, de l'Autonomie et des Personnes handicapées

Paris, le **08 JUIN 2023**

Nos ref : CAB SAH/CP/PS/D-23-012066

Monsieur Frédéric BIERRY
Président de la CEA
Place du Quartier Blanc
67964 Strasbourg Cedex 9

Monsieur le Président,

Dans la suite de notre courrier en date du 9 mars 2023 et de nos différents échanges relatifs à l'intégration du dispositif de la Méthode d'action pour l'intégration des services d'aides et de soins dans le champ de l'autonomie (MAIA) au dispositif d'appui à la coordination (DAC) dans la Collectivité européenne d'Alsace, nous souhaitons vous confirmer par le présent courrier les différents arbitrages qui ont été pris.

D'une part, nous actons le principe d'un maintien de la dérogation de votre MAIA à l'intégration du DAC pendant une durée de trois ans. Au terme de ce délai, nous organiserons un temps d'échange pour réaliser un point sur la situation de la MAIA, et décider ensemble des suites à donner.

D'autre part, l'Etat financera le fonctionnement de la MAIA, en conformité avec l'estimation de l'Agence régionale de santé Grand-Est, à hauteur de 1,7 million d'euros par an.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée

François BRAUN

Jean-Christophe GOMBE

Copie ARS Grand-Est

Tel : 01 40 56 60 00
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP